

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 638 622

②1 N° d'enregistrement national :

88 14402

⑤1 Int Cl⁸ : A 47 B 91/00; A 47 C 3/18.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 4 novembre 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 19 du 11 mai 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : JOUSLIN DE NORAY Patrick. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Patrick Jouslin de Noray.

⑦3 Titulaire(s) :

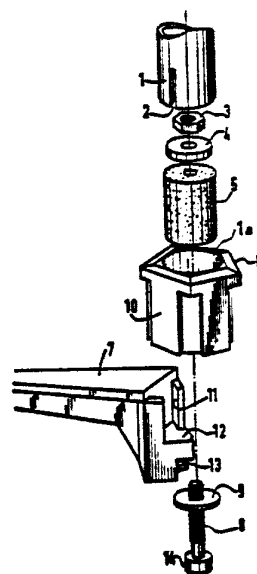
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Pied démontable, notamment pour meubles de bureaux.

⑤7 Pied démontable, notamment pour meubles de bureaux
rotatifs à plusieurs branches radiales.

Selon l'invention, les branches radiales 7 sont assemblées
sur un moyeu 6 par des tenons 10 et mortaises 11, le serrage
du tube 1 dans le moyeu 6 étant assuré par déformation d'un
plot 5.

Applications : réduction des coûts de fabrication, calage,
transport et facilité de montage de meubles de bureau tels
que des sièges pivotants et dispositifs de classeurs rotatifs.



FR 2 638 622 - A1

D

PIED DEMONTABLE, NOTAMMENT POUR MEUBLES DE BUREAUX

Là présente invention a pour objet un pied démontable, destiné en particulier, mais non exclusivement, aux meubles de bureaux tels que des sièges ou des classeurs rotatifs.

5 On sait que les sièges pivotants de bureaux sont constitués, outre l'assise proprement dite, d'un tube vertical intégré à sa partie inférieure dans un pied, destiné à reposer sur le sol, comprenant généralement de trois à six branches. Ainsi, le siège peut tourner autour du tube, et dans certains cas,
10 les branches du pied sont munies de roulettes simples ou doubles, permettant de déplacer le siège ou le meuble.

Actuellement, les branches sont solidaires d'une embase cylindrique à l'intérieur de laquelle pénètre l'extrémité inférieure du tube qui peut tourner dans ladite embase. Mais,
15 l'embase et les branches sont généralement en acier soudé, ce qui pose des problèmes d'emballage et de transport, le poids de l'ensemble étant important. On connaît également des piètements monobloc en aluminium qui pèsent moins lourd mais
20 sont tout aussi encombrants.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients, et a pour but de proposer un pied démontable qui puisse être aisément transporté et assemblé facilement sur
25 place.

Selon la présente invention, le pied démontable pour meubles rotatifs, comprenant un tube pénétrant dans une embase solidaire de branches radiales, est caractérisé en ce que
30 l'embase est constituée par un moyeu à l'intérieur duquel pénètre le tube, ledit moyeu comprenant des moyens d'assemblage de branches radiales. Les branches radiales peuvent ainsi être montées sur le moyeu.

35 Selon une autre caractéristique de l'invention, la périphérie du moyeu présente des tenons longitudinaux à section en queue

-2-

d'aronde, qui vont pénétrer à l'intérieur de mortaises formées dans les branches du pied. L'assemblage ainsi conçu, n'exige aucun outil.

5 Selon encore une autre caractéristique de l'invention, des moyens de serrage à expansion sont montés à l'intérieur du tube pour bloquer l'extrémité inférieure dudit tube à l'intérieur du moyeu. Grâce à ce système, le meuble est parfaitement stabilisé.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre d'un mode particulier de réalisation, donné uniquement à titre d'exemple non limitatif, en regard des figures qui
15 représentent :

- la figure 1, une vue éclatée d'un pied selon l'invention ;
- la figure 2, une demi-coupe verticale d'un pied après montage.

20 Sur la figure 1, on voit du haut vers le bas, l'extrémité inférieure d'un tube 1 dont la seconde extrémité (non représentée) est solidaire du meuble ou du siège. Le tube 1 présente au moins deux fentes longitudinales diamétralement
25 opposées 2, dont la fonction sera décrite ultérieurement. La hauteur de ces fentes est légèrement inférieure à la hauteur du moyeu. Au-dessous du tube 1 se trouve un moyeu ou embase 6. Après montage, le tube 1 pénètre à l'intérieur de l'orifice borgne la prévu au centre de ce moyeu.

30 A la périphérie du moyeu 6, s'étendent des tenons latéraux 10, normalement verticaux, qui pénètrent au montage dans des mortaises 11 correspondantes prévues dans chacune des branches 7, dont une seule est représentée partiellement sur
35 la figure.

Bien entendu, il faut qu'après montage tel que représenté sur la figure 2, le pied soit parfaitement rigide pour soutenir de

manière équilibrée les charges qui lui seront appliquées et pour les répartir également sur l'ensemble des branches. A cet effet, on prévoit d'introduire à l'intérieur de l'orifice borgne 1a du moyeu 6, un plot de caoutchouc 5 qui sera
5 emprisonné à l'intérieur du tube 1. Le but de ce plot est de serrer la partie inférieure du tube 1 contre la face interne du trou 1a de l'embase 6. Outre le plot, le moyen de serrage comprend une vis 8, un écrou 3 et des rondelles appropriées respectivement 4 et 9, disposées au-dessous de l'écrou 3 et
10 au-dessus de la tête 14 de la vis 8. De préférence, l'écrou 3, la rondelle 4 et le plot 5 sont collés ensemble. L'ensemble est introduit dans le trou borgne 1a.

Le montage d'un tel pied est aisé. Il est livré chez
15 l'utilisateur final en trois éléments qui sont d'une part le tube 1, les branches 7 et l'ensemble constitué par le moyeu 6, à l'intérieur duquel sont montés, sans être serrés, la vis 8, l'écrou 3, le plot 5 et les rondelles correspondantes. Dans un premier temps, l'utilisateur dispose les branches 7 sur le
20 moyeu 6 en faisant pénétrer les tenons 10 dans les mortaises 11. L'assemblage est ainsi effectif. Puis il introduit le tube 1 à l'intérieur de l'orifice 1a, dans lequel se trouve déjà le plot 5, la rondelle 4 et l'écrou 3. Par vissage de la vis 8 dans l'écrou 3, la rondelle épaisse 4
25 écrase progressivement le plot de caoutchouc qui se déforme et vient appliquer la paroi extérieure du tube 1 fendu contre la paroi intérieure du trou borgne 1a, de manière à provoquer un serrage par écartement radial du tube. Au cours de ce vissage, la rondelle 9 et la tête de vis 14 pénètrent dans un
30 logement 13 formé dans les branches 7, ces branches étant jointives au niveau de l'assemblage, de manière à être cachées après montage. Le système à expanser autorise l'utilisation de tubes fendus de différentes épaisseurs. Il est bien entendu facile de démonter ce pied par dévissage de la vis 8.

35

En fonction du poids à supporter, le tube 1 peut être plus ou moins épais, ce qui ne change rien au fonctionnement qui vient d'être décrit. Par ailleurs, il est possible de disposer sur

-4-

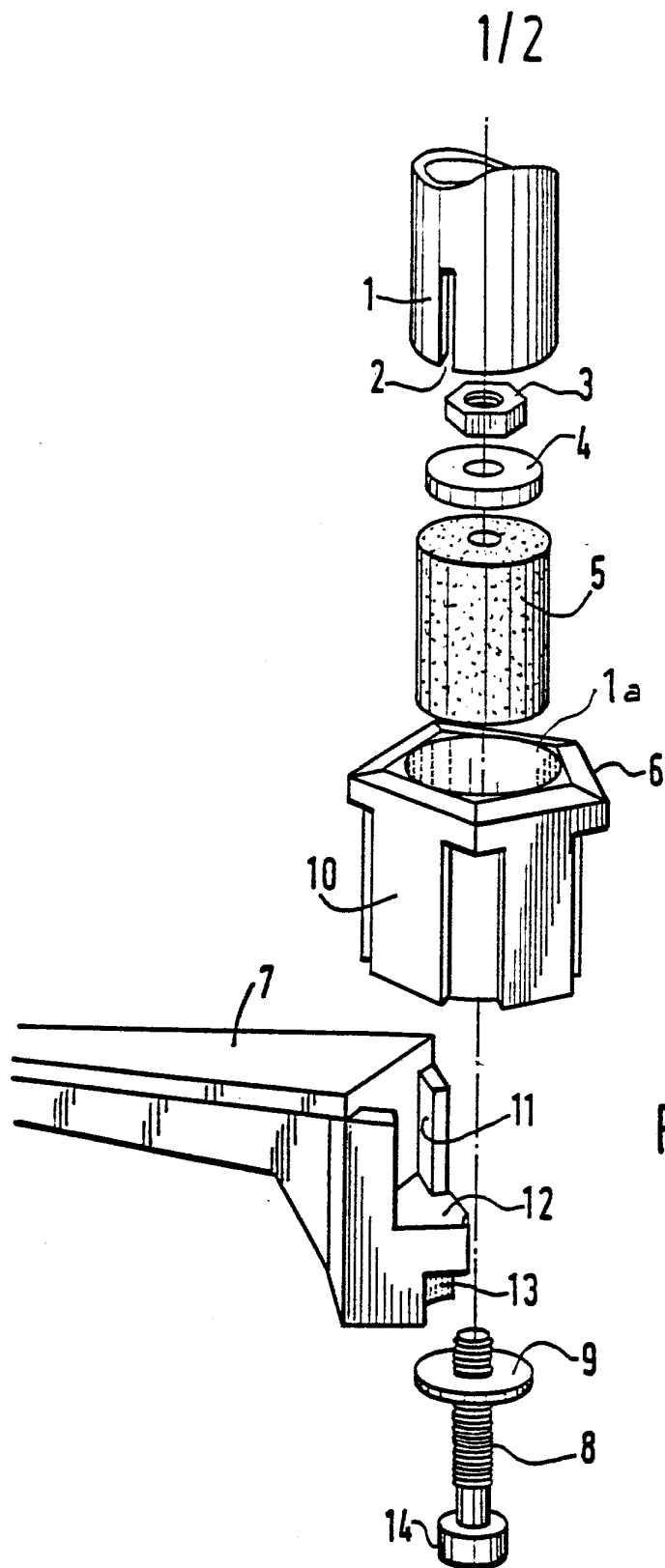
le moyeu 6 un nombre quelconque de branches 7 constituant le pied, branches qui peuvent porter à leur autre extrémité des roulettes ou des vérins.

5 Il va de soi que de nombreuses variantes peuvent être introduites, notamment par substitution de moyens techniquement équivalents sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

10

REVENDEICATIONS

1. Pied démontable, notamment pour meubles rotatifs de bureaux, comprenant un tube vertical pénétrant dans une embase solidaire de branches radiales, caractérisé en ce que l'embase est constituée par un moyeu (6) présentant un alésage borgne (1a), à l'intérieur duquel pénètre le tube (1), le moyeu (6) comprenant des moyens d'assemblage des branches radiales (7).
5
2. Pied selon la revendication 1, caractérisé en ce que la périphérie du moyeu (6) présente des tenons verticaux (10) pouvant s'insérer chacun dans une mortaise (11) de forme inverse par simple glissement.
10
3. Pied selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le serrage du tube fendu (1) à l'intérieur du trou (1a) du moyeu (6) est obtenu par compression d'un plot (5) au moyen d'une vis (8) coopérant avec un écrou (3) et une rondelle (4).
15
4. Meuble rotatif incluant au moins un pied selon l'une des revendications 1 à 3.
20



2/2

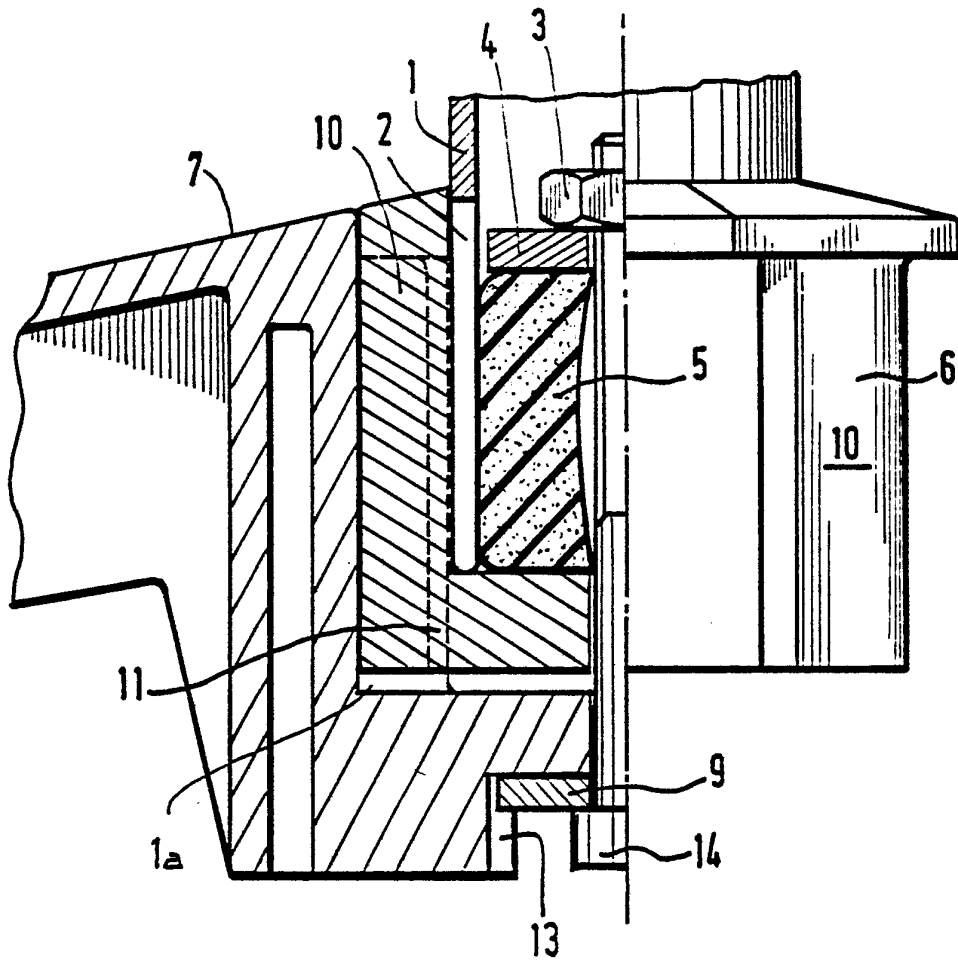


FIG. 2